

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 DECEMBRE 2019

OBJET : RENFORCER LES PERFORMANCES ARTISTIQUES, CULTURELLES ET SOCIALES DE CERE & GOUL MARS 2020/FEVRIER 2021- DEMANDE DE FINANCEMENT LEADER

Monsieur le Président présente le bilan de l'année 2 et les perspectives pour la troisième année

BILAN VOLET ARTISTIQUE et CULTUREL // COMMUNICATION

Octobre 2018 – avril 2019

Octobre 2019 mars 2020

Régisseur et chargé de communication pour la Grange Culturelle

Travail d'organisation en amont à la création du lieu :

- Réunions/copil :
 - Travail avec équipe maîtrise d'œuvre sur les propositions architecturales et des propositions de chiffrage pour la réhabilitation et aménagement du lieu.
 - Travail avec partenaires financiers Conseil Régional, Conseil Départemental, Drac..
 - Travail avec l'Espace de Vie Sociale sur les projets à venir, les potentielles mutualisations du lieu avec les autres utilisateurs de la grange culturelle.
- Constitution des conventions d'occupation du lieu :
 - « Lancement de la procédure de consultation des occupants du lieu / espace Théâtre création et diffusion »
 - Projet de convention de résidence longue avec la compagnie Magma Performing Théâtre élaborée en partenariat.
- Suivi financier et budgétaire du lieu :
 - Recherches de financements, constitution, dépôt des dossiers de subventions et leur suivi
 - Suivi des dossiers financiers d'investissement pour la grange.
 - Suivi des états de mandatements.
 - Suivi et rédaction de dossiers de subventions.
- Planification et mise en œuvre d'un plan de communication :
 - Mise en place nouveau site internet.

BILAN VOLET SOCIAL

Octobre 2018 – avril 2019

Octobre 2019 mars 2020

« Renforcer les performances culturelles artistiques et sociales »

Travail avec l'Espace de Vie Sociale :

- Accompagnement sur les projets de développement :
 - Veille appel à projets,
 - Soutien sur la rédaction de dossiers de subvention.
- Animation de réunion de travail,
- Rédaction de conventions.
- Rédaction du nouveau contrat territorial global.

Projet Educatif Territorial (PEDT intercommunal)

- Renouveau du PEDT pour 2019 2021 en collaboration avec l'Espace de Vie Sociale intercommunal :
 - Travail en équipe sur la mise en place des projets à venir
 - Rédaction du PEDT
 - Animation de réunions.

Projet « amélioration des moyens de garde des jeunes enfants sur le territoire »

- Diagnostic petite enfance effectué en collaboration avec l'Espace de Vie Sociale, le Relais Petite Enfance, les partenaires sociaux CAF / MSA / PMI.

- Visites de structures de gardes collectives avec l'Espace de Vie Sociale et l'Animatrice du Relais Petite Enfance.
- Création et animation d'un groupe de travail « petite enfance » composé de l'Espace de Vie Sociale Intercommunal, CAF, PMI, MSA, Elus intercommunaux.

Projet « Pôle Enfance à Polminhac »

Le Communauté de Communes, soutenue par la CAF, la MSA et les Services de l'Etat (contrat ruralité) va mettre en place une micro-crèche pour l'accueil de 8 à 10 enfants sur la commune de Polminhac. La Communauté de communes réhabilitera, le rez de chaussée de la grange située sur le terrain proche de l'école polminhacoise. La commune, quant à elle va réhabiliter l'étage de cette même grange pour pouvoir accueillir une salle de motricité pour les enfants de l'école (projet en cours d'élaboration).

- Animation des réunions et commissions Enfance Jeunesse avec partenaires sociaux, EVS, Elus.
- Suivi global du dossier Pôle Enfance pour lequel la Commune de Polminhac et la Communauté de Communes ont la co-maitrise d'ouvrage. A noter que la Communauté assure, pour la commune de Polminhac, le suivi du projet avec le maître d'œuvre.
- Suivi du début des travaux.
- Recherche de subventions complémentaires
- Constitution de la convention de Délégation de Service Public pour la gestion de la micro-crèche.

PERSPECTIVES VOLET ARTISTIQUE et CULTUREL // COMMUNICATION

Mars 2020 Février 2021

« Renforcer les performances culturelles artistiques et sociales »

Travail d'organisation en amont à la création du lieu :

- Réunions/copil :
 - Travail avec équipe maîtrise d'œuvre sur le suivi de chantier.
 - Travail avec partenaires financiers Conseil Régional, Conseil Départemental, Drac..
 - Travail avec L'Espace de Vie Sociale sur le projet du Réseau d'Echanges Réciproques de Savoirs dans le lieu grange (animation/rencontres prévues, potentielle mutualisation des espaces avec les autres utilisateurs, communication sur les projets etc.).
- Constitution des conventions d'occupation du lieu :
 - Validation de la convention de résidence longue avec la compagnie Magma Performing Théâtre élaborée en partenariat.
 - Validation de la convention pour l'occupation ponctuelle du lieu avec les partenaires extérieurs en cours d'élaboration.
 - Validation du règlement intérieur pour utilisation du lieu par Ecole de Musique et de Danse.
 - Validation de la convention d'occupation par le Réseau d'Echanges Réciproques de Savoirs de l'Espace de Vie Social.
 - Constitution d'un planning annuel général d'occupation du lieu avec les trois principaux partenaires.
- Gestion du lieu :
 - Mise en place du planning annuel d'occupation du lieu selon les différents partenaires.
 - Animation réunion avec partenaires occupants du lieu.
- Suivi financier et budgétaire du lieu :
 - Suivi des dossiers financiers d'investissement pour la grange.
 - Suivi et rédaction de dossiers de subventions.
 - Suivi des frais annuels de fonctionnement.
- Planification et mise en œuvre d'un plan de communication :
 - Mise en ligne du nouveau site internet.
 - Travail sur charte graphique pour outils de communication grange culturelle/programmation culturelle, ateliers, rencontres/Ecole de Musiques et de Danse
- Formation ou stage technique :
 - Formation logiciels infographie.

- Formation de sécurité incendie nécessaire pour ouverture de l'établissement

PERSPECTIVES VOLET SOCIAL

Mars 2020 février 2021

« Renforcer les performances culturelles artistiques et sociales »

Contrat Enfance Jeunesse :

- Travail avec l'Espace de Vie Sociale et les services CAF MSA pour le bilan du dernier contrat et la reconduction de celui-ci pour 2021.

Projet « Pôle Enfance à Polminhac »

- Réunions/copil :
 - Travail avec équipe maîtrise d'œuvre sur le suivi de chantier.
 - Travail avec partenaires financiers
 - Animation de réunion « Commission enfance jeunesse » (élus, EVS, CAF, PMI,MSA).
- Suivi financier et budgétaire du lieu :
 - Suivi des dossiers financiers d'investissement pour la grange.
 - Suivi et rédaction des dossiers de subventions.
- Suivi de chantier hebdomadaire :
 - Réunions de chantier
 - Suivi des comptes rendus
- Travail de collaboration avec le futur gestionnaire de la micro-crèche :
 - Aspect financier de fonctionnement du lieu,
 - Projet Educatif/Pédagogique,
 - Prévisionnel financier de fonctionnement pour les services de la CAF/MSA.

Projet « amélioration des moyens de garde des jeunes enfants sur le territoire »

- Travail sur l'amélioration des moyens de gardes de jeunes enfants sur le territoire, notamment développement du métier d'assistantes maternelles en collaboration avec nos partenaires CAF, PMI, MSA, Relais Petite Enfance et l'Espace de Vie Sociale et certains élus du territoire.
- Animation des réunions du groupe de travail (Elus, Partenaires Sociaux, EVS, RPE).

Le coût de l'opération : 23 728, 47 euros HT répartis ainsi :

- frais salariaux liés à l'opération (coûts salariaux chargés) et frais de structure (coûts indirects liés à l'opération) : 23 728, 47 €

Le plan de financement qui est le suivant :

- Leader :	18 915, 39 €
- CC Cère & Goul en Carladès	4 813, 08 €
Total :	23 728, 47 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE le plan de financement ci-dessus détaillé,
- AUTORISE Monsieur le Président à procéder à la signature et aux dépôts des pièces nécessaires à l'instruction de la demande LEADER auprès du financeur,
- AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout acte et engager toutes demandes nécessaires à la mise en application de la présente délibération.
- Sollicite une aide du programme LEADER du Pays d'Aurillac d'un montant de 18 915, 39 euros au titre de la sous-mesure 19.2 – Aide à la mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie de développement local menée par les acteurs locaux.

Monsieur le Président indique que dans le cas où l'aide FEADER finalement programmée engendrerait une nécessité d'augmenter le montant d'autofinancement sur le projet, une nouvelle délibération devrait être prise

avant l'engagement comptable du FEADER. Pour éviter cela, le Conseil Communautaire prévoit une prise en charge systématique par l'autofinancement en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Fait à Vic-sur-Cère, le 17 décembre 2019

Le Président,
Michel ALBISSON